

# Vouziers

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2017**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	5
1.6.2.	Production .....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements .....	16
4.1.	Branchements en plomb.....	16
4.2.	Montants financiers.....	16
4.3.	État de la dette du service .....	16
4.4.	Amortissements .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Vouziers
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ce tableau résume les **COMPETENCES** qui reviennent à la commune. Pour le traitement c'est VEOLIA qui intervient (Affermage)

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Vouziers
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 01/01/2017  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Délégation de service public par Entreprise privée

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA – Compagnie générale des eaux
- Date de début de contrat : 01/01/2001
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2012
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1-Intégration de l'unité d'eau, 2- Suppression des branchements plombs, 3-Règlement de Service
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **4 216** habitants au 31/12/2017 (4216 au 31/12/2016).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 617** abonnés au 31/12/2017 (1636 au 31/12/2016).

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	<b>1583</b>	<b>1609</b>	<b>1617</b>	<b>1636</b>	<b>1617</b>	<b>-1,2 %</b>
Domestiques ou assimilés	<b>1577</b>	<b>1603</b>	<b>1611</b>	<b>1630</b>	<b>1611</b>	<b>-1,2 %</b>
Autres que domestiques	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0,0%</b>

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

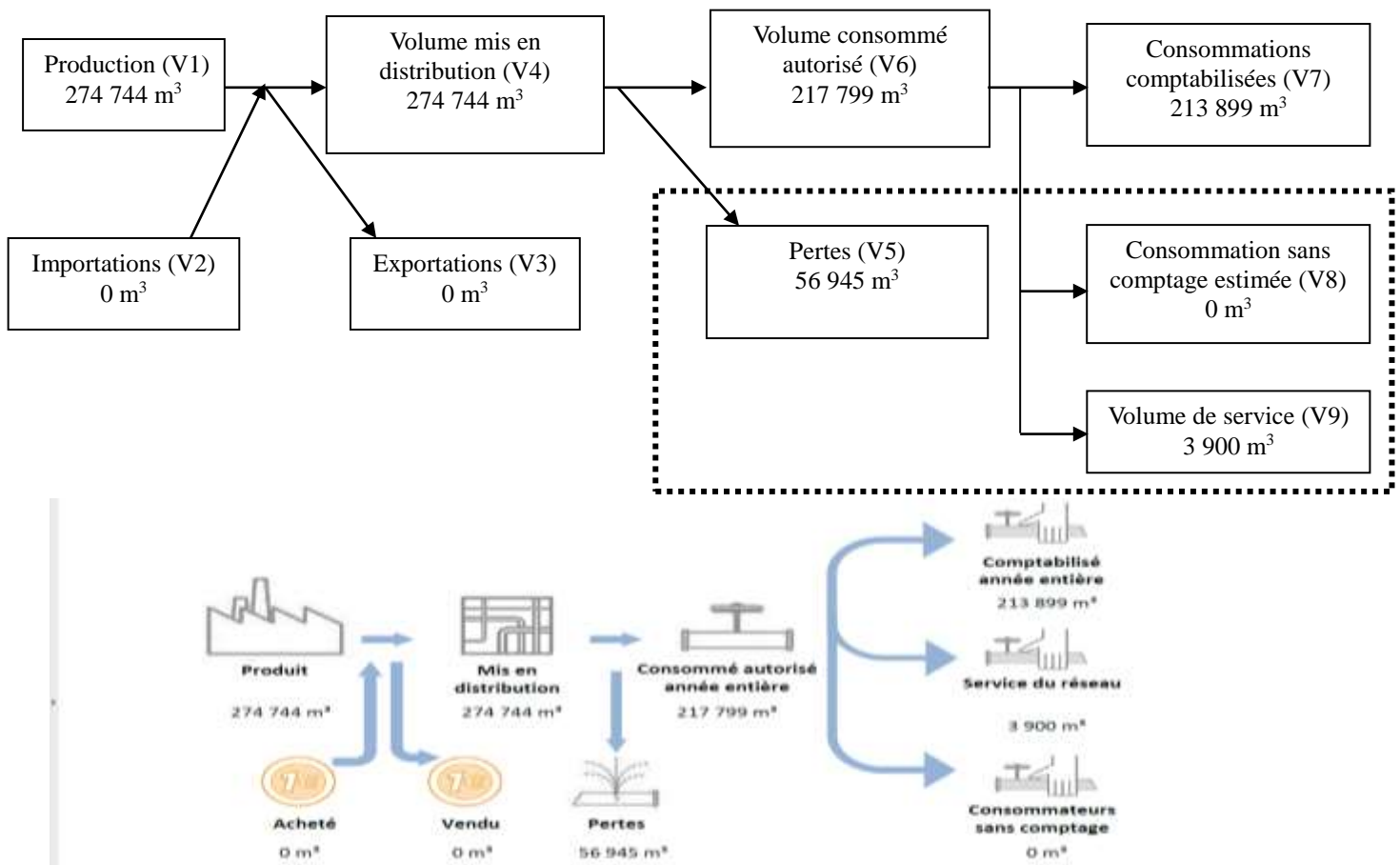


Le service public d'eau potable prélève **299 706 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2017 (313 175 pour l'exercice 2016).

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>Volume prélevé en m<sup>3</sup></b>	379 545	365 864	362 016	313 175	299 706	-4,3 %
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
UPC PRE DU MOULIN	173 066	140 190	160 743	155 889	140291	-10 %
UPC LONG BEC	206 479	225 674	201 273	157 286	159 415	1,4 %
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine	379 545	365 864	362 016	313 175	299 706	-4,3 %

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



## 1.6.2. Production

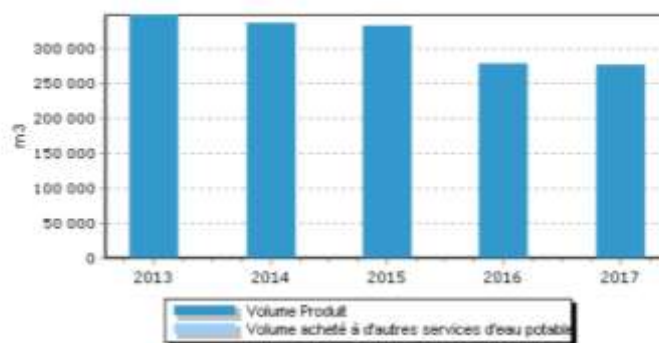


Le service a 1 station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>Volume prélevé en m<sup>3</sup></b>	379 545	365 864	362 016	313 175	<b>299 706</b>	-4.3%
Besoin des usines	22126	27498	26 708	27 093	<b>18 212</b>	-32.8%
Pertes en adduction	10 283	2 684	4 367	8 702	<b>6 750</b>	-22.4%
<b>Volume produit en m<sup>3</sup></b>	347 136	335 682	330 941	277 380	<b>274 744</b>	-1.0%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	347 136	335 682	330 941	277 380	<b>274 744</b>	-1.0%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



## 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Néant

## 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



### → Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>214 872</b>	<b>219 944</b>	<b>198 384</b>	<b>224 111</b>	<b>198 663</b>	<b>-11,4%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>214 872</b>	<b>219 944</b>	<b>198 384</b>	<b>224 111</b>	<b>198 663</b>	<b>-11,4%</b>
domestique ou assimilé	196 445	202 326	179 193	207 873	181 588	-12,6%
autres que domestiques	18 427	17 618	19 191	16 238	17 075	5,2%

Pour rappel, les abonnés autres que domestiques sont les abonnés qui paient leur redevance pollution directement à l'Agence de l'eau. La liste de ces abonnés est fluctuante, elle constituée tous les ans par l'Agence de l'eau.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>VOUZIERIS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 349	4 297	4 246	4 216	4 216	10,3%
Nombre d'abonnés (clients)	1 583	1 609	1 617	1 636	1 617	-1,2%
Volume vendu (m3)	214 872	219 944	198 384	224 111	198 663	-11,4%

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0%
Volume de service (V9)	3900	3 900	0%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	214 872	219 944	198 384	224 994	208 039	-7,5%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	213 120	224 873	206 297	221 962	213 899	-3,6%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	368	357	351	371	355	-4,3%
Volume de service du réseau (m3)	4 000	4 000	3 905	3 900	3 900	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	218 872	223 944	202 289	228 894	211 939	-7,4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	217 120	228 873	210 202	225 862	217 799	-3,6%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 43 kilomètres au 31/12/2017 (43 km au 31/12/2016).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
		0.5 €	0.5 €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	45.42 €	46,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,4109	1,4511
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.1219 €/m <sup>3</sup>	0,0923 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2011 effective à compter du 30/12/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service – avenant n°2



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon



l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

<b>Facture type</b>	<b>Au 01/01/2017 en €</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>
Part fixe annuelle	0,00	0,00
Part proportionnelle	60,00	60,00
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	60,00	60,00
Part fixe annuelle	45,42	46,44
Part proportionnelle	169,31	174,13
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	214,73	220,57
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14,63	11,08
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40
VNF Prélèvement : .....	---	---
Autre : .....	---	---
TVA	18,69	18,81
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	83,71	80,29
<b>Total</b>	<b>358,44</b>	<b>360,86</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,99</b>	<b>3,01</b>

*ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.*

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

## 2.2. Recettes



### Etat détaillé des produits (1) Année 2017

Collectivité: H5240 - VOUZIERES

Eau

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
<b>Recettes</b> liées à la facturation du service	383 492	383 955	0,12 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	391 763	363 008	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 8 271	20 947	
<b>Exploitation du service</b>	<b>383 492</b>	<b>383 955</b>	<b>0,12 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	122 569	104 720	-14,56 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	125 258	100 204	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 2 689	4 515	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	27 445	18 212	-33,64 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	27 445	18 212	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	83 524	82 395	-1,35 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	85 131	76 302	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 607	6 093	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>233 539</b>	<b>205 327</b>	<b>-12,08 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>8 078</b>	<b>6 065</b>	<b>-24,92 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>11 615</b>	<b>17 435</b>	<b>NS</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 118 913,53 € (110794,64 € au 31/12/2016).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	10	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	11	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	60%	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

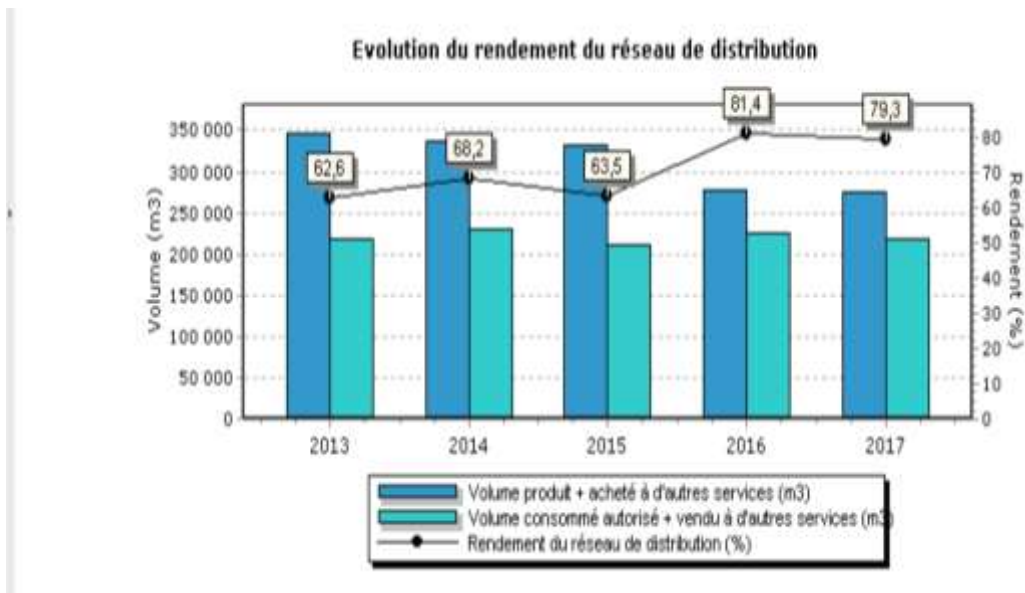


Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>62,6 %</b>	<b>68,2 %</b>	<b>63,5 %</b>	<b>81,4 %</b>	<b>79,3 %</b>	<b>-2,6%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ..... A	217 120	228 873	210 202	225 862	217 799	-3,6%
Volume produit (m3) ..... C	347 136	335 682	330 941	277 380	274 744	-1,0%



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)</b> <b>(A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>8,56</b>	<b>7,06</b>	<b>7,94</b>	<b>3,52</b>	<b>3,88</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... A	347 136	335 682	330 941	277 380	274 744
Volume comptabilisé 365 jours (m3) ..... B	213 120	224 873	206 297	221 962	213 899
Longueur de canalisation de distribution (ml) ..... L	42 883	42 993	42 993	42 993	42 993

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,88** m<sup>3</sup>/j/km (3,52 en 2016).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)</b> <b>(A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>8,31</b>	<b>6,81</b>	<b>7,69</b>	<b>3,27</b>	<b>3,63</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... A	347 136	335 682	330 941	277 380	274 744
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ..... B	217 120	228 873	210 202	225 862	217 799
Longueur de canalisation de distribution (ml) ..... L	42 883	42 993	42 993	42 993	42 993

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **3,63** m<sup>3</sup>/j/km (3,27 en 2016).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé (en mètres)	41295	42883	42993	42993	42993

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0% en 2016).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2016).



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	1781	1783
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	24147,03	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	551114,32	481 973,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	67607,19
	en intérêts	21766,27
		19 359,10

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 68 381,08 € (72 377 € en 2016).



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



En 2017, le montant des abandons de créance s'élevait à 164 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	8	10	6	6	4
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	529,00	564,00	380,00	391,00	164,00
Volume vendu selon le décret (m3)	214 872	219 944	198 384	224 111	198 663

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4216	4 216
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,99	3,01
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,4%	79,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,52	3,88
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,27	3,68
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0017	0,0008